PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HATTSTATT DE LA SEANCE
DU LUNDI 12 MARS 2020

Le lundi douze mars deux mil vingt, à dix-neuf heures, sur convocation du Maire du 25 février 2020, le conseil municipal de la Commune de Hattstatt s'est réuni à la salle de séances de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire.

Nombre de membres en exercice : **14**

Nombre de membres présents : **11**

MMES. Caroline SYDA, Marie-José FURSTENBERGER, Martine ZOLLER, Corinne KAUFFMANN

MM. Pascal DI STEFANO, Philippe HERQUE, Jean KNAUS, Norbert WENDLING, Hubert BAUMER, Stéphane OLIVIER, Alain MAEDER

Nombre de membres absents excusés : **0**

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : **3**

Christian AULEN qui a donné procuration à Pascal DI STEFANO
Marie LESAGE qui a donné procuration à Martine ZOLLER
Jean-Marc MEYER qui a donné procuration à Norbert WENDLING

Nombre de membres absents non excusés : **0**

Assiste à la séance :

Mme Manon JACOB, secrétaire de mairie

Monsieur DI STEFANO ouvre la séance à 19 heures et salue bien cordialement les membres présents.

Il sollicite l'ajout de deux points supplémentaires.

13°) Acceptation d'un don

14°) Déclaration d'intention d'aliéner

Après acceptation, il passe à l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

1°) Désignation du secrétaire de séance

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020

3°) Compte administratif du service assainissement 2019

4°) Compte de gestion du service assainissement 2019

5°) Affectation du résultat 2019 du service assainissement

6°) Budget primitif 2020 du service assainissement

7°) Compte administratif du budget principal 2019

8°) Compte de gestion du budget principal 2019

9°) Affectation du résultat 2019 du budget principal

10°) Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

11°) Subventions diverses

12°) Budget primitif principal 2020

13°) Acceptation d'un don

14°) Déclaration d'intention d'aliéner

15°) Divers

POINT N°1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur DI STEFANO rappelle que l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.
Conformément aux pratiques antérieures et afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus de séances, il est proposé d'affecter à cette tâche la secrétaire de mairie, Madame Manon JACOB.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2020

Monsieur DI STEFANO rappelle que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020 a été transmis à tous les membres.

Aucune observation n'est formulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020.

POINT N°3 : COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2019

Dans le cadre de l'examen du compte administratif, Monsieur le Maire propose de désigner M. Norbert WENDLING pour assumer la présidence pendant le présent point. Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

M. Norbert WENDLING - 1er adjoint, présente le compte administratif 2019 du service assainissement qui a été joint à l'ordre du jour et qui a été examiné par la Commission des finances le 3 mars 2020.

Les résultats de ce compte administratif se résument comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	88 405,52 €
Recettes	91 805,44 €
Solde d'exécution : Excédent de	3 399,92 €
Report de l'excédent 2018	26 334,34 €
Solde d'exécution cumulé : Excédent de	**29 334,34 €**

Section d'investissement :

Dépenses	12 022,27 €
Recettes	23 144,45 €
Solde d'exécution : Excédent de	11 122,18 €
Report de l'excédent 2018	129 056,44 €
Solde d'exécution cumulé : Excédent de	**140 178,62 €**

RESULTAT GLOBAL CUMULE :
Excédent de 169 912,88 € (29 334,34 € + 140 178,62€)

Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du service assainissement.

Le Maire revient en séance.

POINT N°4 : COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire informe le conseil que le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par le Trésorière de Rouffach fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2019 par la commune.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 du service assainissement de la Trésorerie de Colmar.

POINT N°5 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2019 du service assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Section	Reports de l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Solde d'exécution 2019 (Résultat de clôture cumulé)
Exploitation	26 334,34	3 399,92	29 734,26
Investissement	129 056,44	11 122,18	140 178,62
TOTAL	155 390,78	14 522,10	155 390,78

Aucun montant n'est affecté à la couverture de la section d'investissement (compte 1068).

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 pourront s'inscrire au budget primitif 2020 du service assainissement de la façon suivante :

- R 002 - Excédent d'exploitation reporté 29 734,26 €
- R 001 - Excédent d'investissement reporté 140 178,62 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, approuve à l'unanimité ces propositions.

POINT N°6 : BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du service assainissement qui a été étudié par la commission des finances le 3 mars 2020.

L'ensemble du budget est équilibré en recettes et dépenses à :

	Section d'exploitation	**Section d'investissement**	**Total cumulé**
DEPENSES	**116 084,26 €**	**180 771,88 €**	**296 856,14 €**
RECETTES	**116 084,26 €**	**180 771,88 €**	**296 856,14 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 du service assainissement ainsi arrêté.

POINT N°7 : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire propose de désigner M. Norbert WENDLING pour assumer la présidence pendant le présent point portant sur l'approbation du compte administratif principal 2019. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Norbert WENDLING - 1er adjoint, présente le compte administratif principal 2019 qui a été joint à l'ordre du jour et qui a été examiné par la Commission des finances le 3 mars 2020.

Il fait apparaître, après intégration des résultats antérieurs reportés, les résultats ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses	486 301,55 €
Recettes	642 385,57 €
Résultat de l'exercice - Excédent de	156 084,02 €
Report de l'excédent 2018	163 117,23 €
Résultat de fonctionnement cumulé	**319 201,25 €**

Section d'investissement

Dépenses	244 934,80 €
Recettes	106 657,37 €
Résultat de l'exercice – Déficit de	- 138 277,43 €
Report de l'excédent 2018	*60 510,11* €
Résultat d'investissement cumulé	**- 77 767,32 €**

RESULTAT GLOBAL CUMULE : EXCEDENT DE 241 433,93 €
(319 201,25 € - 77 767,32 €)

Monsieur Pascal DI STEFANO, Maire, ne participant pas au vote, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve le compte administratif principal de l'exercice 2019.

Le Maire revient en séance.

POINT N°8 : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Monsieur le Maire informe le conseil que le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Trésorier fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et des titres émis en 2019 par la commune.

La balance de clôture est identique à celle du compte administratif 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 principal dressé par le Trésorier de Colmar.

POINT N°9 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif principal voté de l'exercice 2019 fait apparaître :

→ un excédent à la section de fonctionnement de 319 201,25 €
→ un déficit à la section d'investissement de 77 767,32 €

Il précise que l'excédent de la section de fonctionnement constaté doit faire l'objet d'une affectation qui dans tous les cas doit permettre de couvrir le déficit de la section d'investissement. En tenant compte des restes à réaliser, il apparaît un déficit d'investissement de 88 946,32 € par conséquent :

Il est proposé :
- d'affecter la somme de 88 946,32 € au compte 1068 du budget primitif 2020 pour la couverture de la section d'investissement,

- de reporter la somme de 230 254,93 € en recette de la section de fonctionnement sur la ligne 002 du budget primitif 2020.

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 pourront s'inscrire au budget primitif général 2020 de la façon suivante :

- R- compte 1068 : excédent de fonctionnement 88 946,32 €
- D- ligne 001 : déficit d'investissement reporté 77 767,32 €
- R- ligne 002 : excédent de fonctionnement reporté 230 254,93 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité, approuve ces propositions.

POINT N°10 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Monsieur le Maire indique que la commission des finances réunie le 3 mars 2020 a étudié l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

VU l'état de notification n° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 ;
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

TAXES	TAUX 2020	BASES	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	**17,24 %**	**1 342 000**	**231 361 €**
Taxe foncière (bâti)	**10,60 %**	**902 700**	**95 686 €**
Taxe foncière (non bâti)	**68,48 %**	**75 200**	**51 497 €**

CFE (Cotisation foncière des entreprises)	**22,42 %**	**65 900**	**14 775 €**
		Produit fiscal attendu	**393 319 €**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

POINT N°11 : SUBVENTIONS DIVERSES

LE CONSEIL MUNICIPAL, arrête la liste des subventions à verser pour l'exercice 2019, selon détail ci-après :

- ***Subvention aux associations locales et autres***

APAMAD	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE HATTSTATT	360,00 €
CHORALE STE CECILE DE HATTSTATT	280,00 €
CLUB « AGE D'OR DE LA CITE DES SEIGNEURS » HATTSTATT	280,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HATTSTATT	280,00 €
CLUB VOSGIEN ROUFFACH	50,00 €
SOCIETE D'HISTOIRE DE ROUFFACH	100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	40,00 €
OFFICE MUNICIPAL DE HATTSTATT (OMSCL)	190,00 €
SYNDICAT VITICOLE DU HATSCHBOURG	150,00 €
MUSIQUE DE GUEBERSCHWIHR	150,00 €
COLLEGE JEAN MOULIN	102,00 €
COLLEGE SAINT JOSEPH	242,25 €
RONDE DES FETES	130,00 €
CNAS	828,00 €
TOTAL	3285 €

Le tableau récapitulatif des subventions est annexé au budget primitif 2020.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article « 6574 » du budget primitif 2020.

POINT N°12 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances, réunie le 3 mars 2020, a étudié le projet de budget primitif 2020.

Il présente le détail de ce budget primitif.

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	845 515,93 €	845 515,93 €
Investissement	489 420,32 €	489 420,32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget primitif général 2020 ainsi arrêté et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT N°13 : ACCEPTATION D'UN DON

L'Office municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs de Hattstatt souhaite faire un don à la commune afin de participer à l'aménagement d'une aire de jeux au plateau sportif, notamment en prenant en charge la mise en place de la clotûre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

- ACCEPTE le don de 9 000 € provenant de l'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs,

- AFFECTE ce don à la clôture de l'aire de jeux au plateau sportif

- CHARGE M. le Maire de procéder à l'encaissement de ce don.

POINT N°14 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) formulée par Maître Sophie WINTZENRIETH, notaire à Horbourg-Wihr et qui porte sur la vente d'une propriété appartenant aux consorts MANTEAUX sise 4 rue de l'Ecole, section 6 parcelles 735/80, 732/78, 728/77 et 467/82 d'une superficie totale de 21,37 ares au profit de Mme Ariane MANTEAUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé que le droit de préemption n'a pas été mis en œuvre pour le bien susvisé.

POINT N°15 : DIVERS

La séance est levée à 21 heures 30.